



## VILLE DE POINTE-CLAIRE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451 BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE (QUÉBEC) LE **LUNDI 6 JUILLET 2009**, À 19 H 30, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FUT LIVRÉ PAR LA DIVISION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE LE JEUDI 2 JUILLET 2009.

PRÉSENTS : Son Honneur le maire Bill McMurchie, messieurs les conseillers P. Bissonnette R. Geller, J.-P. Grenier, A. Iermieri, J.R. Labbé, D. Smith, E. Sztuka et M. Trudeau étant tous les membres du conseil.

Me J.-D. Jacob, Directeur général et Danielle Gutierrez, Greffière adjointe sont également présents.

### **2009-329**                    APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLU : Il est proposé par le conseiller Iermieri  
Appuyé par le conseiller Trudeau, et unanimement  
QUE l'ordre du jour dressé en regard de la présente séance soit et est par la présente approuvé, en y apportant les modifications suivantes :

#### Par l'ajout des points suivants :

- 30.08    Octroyer un contrat pour l'installation de quais flottants préfabriqués à la descente de bateau du quai Cartier à la firme «Poralu Marine inc.» pour un montant de 32 564,43\$ (appel d'offres IG90005).
- 30.09    Octroyer un contrat pour des travaux de réfection de la passerelle piétonnière du boulevard Des Sources à la firme «Construction Interlag inc.» pour un montant de 192 497,86\$ (appel d'offres PG90003).
- 30.10    Octroyer un contrat pour les travaux de repavage et réfection de trottoirs et bordures à divers endroits résidentiels, incluant le réaménagement des terrains au parc Valois à la firme «Roxboro Excavation inc.» pour un montant de 747 414,92\$ (appel d'offres PG90005).
- 60.01    Considérer les plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement à la construction d'une nouvelle maison située au 408 avenue Saint-Louis à Pointe-Claire (Mohsen Mehrandish) (règlement 2628-9).

### **2009-330**                    PROCÈS-VERBAL FRANÇAIS

RÉSOLU : Il est proposé par le conseiller Grenier  
Appuyé par le conseiller Labbé, et unanimement  
D'approuver la version française du procès-verbal de la séance du 15 juin 2009.

### **2009-331**                    PROCÈS-VERBAL ANGLAIS

RÉSOLU : Il est proposé par le conseiller Smith  
Appuyé par le conseiller Geller, et unanimement  
D'approuver la version anglaise du procès-verbal de la séance du 15 juin 2009.

### **2009-332**                    PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil.

Marguerite Lewis, 6 avenue Viburnum: la problématique de signalisation concernant le stationnement sur sa rue et la problématique des bacs de recyclage de 360 litres.

Kim Rousseau, 34 avenue Glanlynn: problématique concernant l'entreposage des bacs de recyclage de 360 litres.

Crystal Coupethwaite, 611 avenue Donegani: application du règlement PC-2568 concernant les chiens.

**2009-333** AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2495C DE L'ANCIENNE VILLE DE POINTE-CLAIRE

Le conseiller Geller donne avis qu'un règlement modifiant le règlement de construction numéro 2495C de l'ancienne Ville de Pointe-Claire, afin d'autoriser la construction d'une fondation sur pieux vissés au lieu d'une fondation continue au 50, avenue Winston Circle.

**2009-334** DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2495A – 118 AVENUE DIEPPE, POINTE-CLAIRE

RÉSOLU: Il est proposé par le conseiller Smith  
Appuyé par le conseiller Iermieri, et unanimement  
QUE la demande de dérogation mineure reçue d'André Morel pour permettre au 118 avenue Dieppe, une distance de 0,86 m (2,82') entre deux bâtiments accessoires au lieu de la distance minimale de 1 m (3,28') soit et est par la présente approuvée.

**2009-335** DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2495A – LOT P50 SITUÉ SUR L'AVENUE SAINT-JOACHIM, POINTE-CLAIRE

*M. Paul Parfett, résident de Pointe-Claire, intervient sur les points 10.03 et 10.04 de l'ordre du jour. Il indique son opposition aux demandes de dérogations mineures pour la propriété située au 30 avenue Sainte-Anne et pour le lot P50 situé sur l'avenue Saint-Joachim.*

RÉSOLU: Il est proposé par le conseiller Geller  
Appuyé par le conseiller Labbé, et unanimement  
QUE la demande de dérogation mineure reçue de Lucie Beausoleil pour permettre au lot P50 situé sur l'avenue Saint-Joachim:

- a) la création d'un nouveau lot ayant une largeur frontale de 11,3 m au lieu de la largeur minimale de 13 m;
- b) une nouvelle maison sur l'avenue Saint-Joachim avec une marge avant de 1,68 m (5,5') au lieu de 3 m (9,8') et avec une marge latérale nord de 0 m au lieu de 0,6 m (2');

soit et est par la présente approuvée.

**2009-336** DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2495A – 30 AVENUE SAINTE-ANNE, POINTE-CLAIRE

RÉSOLU: Il est proposé par le conseiller Geller  
Appuyé par le conseiller Bissonnette, et unanimement  
QUE la demande de dérogation mineure reçue de Lucie Beausoleil pour permettre au 30, avenue Sainte-Anne :

- a) une subdivision qui créera un lot résiduel d'une superficie de 239 m<sup>2</sup> au lieu de la superficie minimale de 290 m<sup>2</sup>;
- b) un taux d'implantation de 44% au lieu du taux maximal permis de 40% pour une maison existante et un futur garage;

soit et est par la présente approuvée.

**2009-337** DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2495A – 5, 7 ET 9 AVENUE DE LA BAIE-DE-VALOIS, POINTE-CLAIRE

RÉSOLU: Il est proposé par le conseiller Bissonnette  
Appuyé par le conseiller Smith, et unanimement  
QUE la demande de dérogation mineure reçue de Christopher MacLean, pour Birmingham Holdings Ltd, pour permettre au 5, 7 et

9 avenue de la Baie-de-Valois, de peindre la brique existante d'un bâtiment au lieu de conserver l'aspect original du matériau de revêtement extérieur soit et est par la présente approuvée.

**2009-338** DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2495A – 26 BOULEVARD HYMUS, POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par le conseiller Trudeau  
Appuyé par le conseiller Bissonnette, et unanimement  
QUE la demande de dérogation mineure reçue de Normand P. Beaudry, pour 26 Hymus Boulevard Property Inc., pour permettre au 26, boulevard Hymus:

a) un bâtiment multi-occupant industriel avec une superficie maximale de bureau de 25%, ait 70 cases de stationnement au lieu du nombre minimal de 129, tel que requis;

b) l'emplacement de six cases de stationnement en marge avant;

soit et est par la présente approuvée.

**2009-339** DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2495A – 88 AVENUE PARKDALE, POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par le conseiller Sztuka  
Appuyé par le conseiller Grenier, et unanimement  
QUE la demande de dérogation mineure reçue de Karen Deegan, pour permettre au 88 avenue Parkdale, la construction d'une gloriette qui dépasse de 1,5 m (5,0') la façade avant secondaire de la maison au lieu d'être située à une distance minimale de 4,0 m (13,1') en retrait de ladite façade tel que requis, soit et est par la présente approuvée.

**2009-340** DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2495A – 14 AVENUE SALISBURY, POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par le conseiller Geller  
Appuyé par le conseiller Iermieri, et unanimement  
QUE la demande de dérogation mineure reçue de Patrick McGee, pour Michael Carlyle, pour permettre au 14 avenue Salisbury la construction de deux (2) lucarnes rampantes, ce qui aura pour effet d'augmenter en superficie, en hauteur et en volume, l'empiètement existant dans les marges minimales avant et arrière requises de 7,5 m (24,6') soit et est par la présente approuvée.

**2009-341** APPROBATION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 67 AVENUE CIRCLE, POINTE-CLAIRE

ATTENDU QUE le règlement numéro 2628-9 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux bâtiments d'intérêt patrimonial et aux secteurs anciens de Pointe-Claire, auquel est assujettie la propriété située au 67 avenue Circle, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 10 juin 2009;

RÉSOLU : Il est proposé par le conseiller Geller  
Appuyé par le conseiller Iermieri, et unanimement  
D'approuver les documents suivants :

1. Le plan d'implantation préparé par Benoit Lajoie et Associés, reçu par le Service d'urbanisme le 23 avril 2009;
2. Les plans portant les numéros 1 et 2 préparés par Conception Yves Bergeron Inc., reçus par le Service d'urbanisme le 15 mai 2009;

3. Les échantillons suivants (ou équivalents) reçus par le Service d'urbanisme le 17 avril 2009;

relativement à une nouvelle maison au 67 avenue Circle (C. Zygmuntowicz et S. Laplante), ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le règlement 2628-9 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux bâtiments d'intérêt patrimonial et aux secteurs anciens de Pointe-Claire.

**2009-342**

**APPROBATION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 119 AVENUE MAITLAND, POINTE-CLAIRE**

ATTENDU QUE le règlement numéro 2628-9 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux bâtiments d'intérêt patrimonial et aux secteurs anciens de Pointe-Claire, auquel est assujettie la propriété située au 119 avenue Maitland, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 10 juin 2009;

Il est proposé par le conseiller Geller  
Appuyé par le conseiller Iermieri, et unanimement  
D'approuver les documents suivants :

**RÉSOLU :**

1. Les plans portant les numéros PR1-08, PR1-13 et PR1-14 préparés par David Fontaine Architecte, reçus par le Service d'urbanisme le 17 avril 2009;
2. Le plan portant le numéro PR11-11.2R préparé par David Fontaine Architecte, reçu par le Service d'urbanisme le 26 mai 2009;
3. L'échantillon suivant (ou équivalent) reçu par le Service d'urbanisme le 22 avril 2009;

relativement à un agrandissement au deuxième étage au 119 avenue Maitland (J. Pastor et B. Thériault), ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le règlement 2628-9 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux bâtiments d'intérêt patrimonial et aux secteurs anciens de Pointe-Claire.

**2009-343**

**APPROBATION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 28 AVENUE PARKDALE, POINTE-CLAIRE**

ATTENDU QUE le règlement numéro 2628-9 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux bâtiments d'intérêt patrimonial et aux secteurs anciens de Pointe-Claire, auquel est assujettie la propriété située au 28 avenue Parkdale, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 10 juin 2009;

Il est proposé par le conseiller Geller  
Appuyé par le conseiller Iermieri, et unanimement  
D'approuver les documents suivants :

**RÉSOLU :**

1. Le plan portant le numéro 1 préparé par Gilles Ladouceur, T.P., reçu par le Service d'urbanisme le 19 mai 2009;
2. Le plan portant le numéro 2 préparé par Gilles Ladouceur, T.P., reçu par le Service d'urbanisme le 28 mai 2009;

3. Les échantillons suivants (ou équivalents) reçus par le Service d'urbanisme le 19 mai 2009;

relativement à un agrandissement au deuxième étage et aux rénovations extérieures au 28 avenue Parkdale (L. Brisebois et D. Larocque), ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le règlement 2628-9 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux bâtiments d'intérêt patrimonial et aux secteurs anciens de Pointe-Claire.

**2009-344**

**APPROBATION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 124 AVENUE BROADVIEW, POINTE-CLAIRE**

---

ATTENDU QUE le règlement numéro 2628-9 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux bâtiments d'intérêt patrimonial et aux secteurs anciens de Pointe-Claire, auquel est assujettie la propriété située au 124 avenue Broadview, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 10 juin 2009;

Il est proposé par le conseiller Geller  
Appuyé par le conseiller Iermieri, et unanimement  
D'approuver les documents suivants :

**RÉSOLU :**

1. Les plans portant les numéros 1 - Plan d'implantation, 2 – Élévation principale et 3 – Autres élévations, reçus par le Service d'urbanisme le 19 mai 2009;
2. L'échantillon suivant (ou équivalent) reçu par le Service d'urbanisme le 19 mai 2009;

relativement à un agrandissement au rez-de-chaussée et aux rénovations extérieures au 124 avenue Broadview (J. Aubin et E. Brodbeck), ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le règlement 2628-9 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux bâtiments d'intérêt patrimonial et aux secteurs anciens de Pointe-Claire.

**2009-345**

**APPROBATION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 1-1A AVENUE SAINT-JEAN-BAPTISTE, POINTE- CLAIRE**

---

ATTENDU QUE le règlement numéro 2628-9 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux bâtiments d'intérêt patrimonial et aux secteurs anciens de Pointe-Claire ainsi que pour le secteur villageois du vieux Pointe-Claire (chapitre 8) auquel est assujettie la propriété située au 1-1A avenue Saint-Jean-Baptiste, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 10 juin 2009;

Il est proposé par le conseiller Geller  
Appuyé par le conseiller Iermieri, et unanimement  
D'approuver les plans portant les numéros A02 et A03, préparés par M. Antonio Lucadamo de la firme Luca Plans et Services d'Architecture, reçus par le Service d'urbanisme le 8 juin 2009, relativement aux rénovations extérieures sur les quatre (4) façades de la maison située au 1-1A avenue Saint-Jean-Baptiste (Howard Brown et Suzanne Vaillant), ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le règlement numéro 2628-9 sur les plans

**RÉSOLU :**

d'implantation et d'intégration architecturale pour applicable aux bâtiments d'intérêt patrimonial et aux secteurs anciens de Pointe-Claire.

**2009-346**                    **APPROBATION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 14 AVENUE SALISBURY, POINTE-CLAIRE**

---

ATTENDU QUE le règlement numéro 2628-9 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux bâtiments d'intérêt patrimonial et aux secteurs anciens de Pointe-Claire, auquel est assujettie la propriété située au 14 avenue Salisbury, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 10 juin 2009;

Il est proposé par le conseiller Geller  
Appuyé par le conseiller Iermieri, et unanimement

**RÉSOLU :**

D'approuver les plans portant les numéros A-4, A-5, A-6 et A-7 préparés par McGee & Associates Inc., reçus par le Service d'urbanisme le 12 mai 2009 relativement à la construction de deux (2) lucarnes rampantes au 14 avenue Salisbury (Michael Carlyle) ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le règlement numéro 2628-9 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux bâtiments d'intérêt patrimonial et aux secteurs anciens de Pointe-Claire.

**2009-347**                    **APPROBATION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 14 AVENUE QUEEN, POINTE-CLAIRE**

---

ATTENDU QUE le règlement numéro 2628-9 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux bâtiments d'intérêt patrimonial et aux secteurs anciens de Pointe-Claire, auquel est assujettie la propriété identifiée par les numéros de lots 58-53 et 58-54 et située au 14 avenue Queen (Francis Mancuso & Carole Boucher), exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 10 juin 2009;

Il est proposé par le conseiller Geller  
Appuyé par le conseiller Iermieri, et unanimement

**RÉSOLU :**

D'approuver les documents suivants :

1. Le plan « Plan Projet D'Implantation » préparé par François Houle, a.g., en date du 24 avril 2009 et reçu au Service d'urbanisme le 4 mai 2009;
2. Le plan « Élévation Avant (feuille 1-9) » préparé par Salvatore Moffa, T.P., de Dessins Drummond Inc. en date du 19 mai 2009 et reçu au Service d'urbanisme le 22 mai 2009;
3. Le plan « Élévation Arrière (feuille 1-9) » préparé par Salvatore Moffa, T.P., de Dessins Drummond Inc. en date du 19 mai 2009 et reçu au Service d'urbanisme le 22 mai 2009;
4. Le plan « Élévation Gauche (feuille 2-9) » préparé par Salvatore Moffa, T.P., de Dessins Drummond Inc. en date du 19 mai 2009 et reçu au Service d'urbanisme le 22 mai 2009;

5. Le plan « Élévation Droite (feuille 2-9) » préparé par Salvatore Moffa, T.P., de Dessins Drummond Inc. en date du 19 mai 2009 et reçu au Service d'urbanisme le 22 mai 2009;
6. Le plan « Plan d'aménagement et de nivellement proposé » préparé par Stephanie Bonin, architecte paysagiste, en date du 22 mai 2009 et reçu au Service d'urbanisme le 26 mai 2009;
7. Dépliant du manufacturier de matériaux de parement « Canoxel de couleur Midnight Blue »; Échantillon de « brique gris » pour la cheminée; Photo du manufacturier de bardeaux d'asphalte de couleur « Georgetown Gray », reçus au Service d'urbanisme le 22 mai 2009;

relativement à l'adoption du plan de réutilisation du sol suite à la démolition d'une maison au 14 avenue Queen (Francis Mancuso et Carole Boucher), ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le règlement 2628-9 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux bâtiments d'intérêt patrimonial et aux secteurs anciens de Pointe-Claire.

**2009-348**

**APPROBATION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 33 AVENUE WAVERLEY, POINTE-CLAIRE**

---

ATTENDU QUE le règlement numéro 2628-9 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux bâtiments d'intérêt patrimonial et aux secteurs anciens de Pointe-Claire, auquel est assujettie la propriété située au 33 avenue Waverley, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 10 juin 2009;

Il est proposé par le conseiller Geller  
Appuyé par le conseiller Iermieri, et unanimement  
D'approuver les documents suivants :

**RÉSOLU :**

1. Plans portants les numéros SP-1, A-4, A-5 et A-7 pour le plan d'implantation ainsi que les élévations, préparés par McGee & Associates Inc, et reçus au Service d'urbanisme le 15 mai 2009 ;
2. Déclin en bois de marque Maibec et peindre le stuc uni avec la couleur « Cape Cod Gray »;

relativement à la construction d'un agrandissement (côté sud) et l'ajout d'un porche (façade ouest) ainsi que l'installation de déclin en bois de marque Maibec de couleur « Cape Cod Grey » et de peindre le stuc uni avec cette même couleur, au 33 avenue Waverley (Anne Légaré & Maroun Massabki), ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le règlement numéro 2628-9 sur les plans d'implantation architecturale applicable aux bâtiments d'intérêt patrimonial et aux secteurs anciens de Pointe-Claire.

**2009-349**

**APPROBATION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 47 AVENUE BRUNET, POINTE-CLAIRE**

---

ATTENDU QUE le règlement numéro 2628-9 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux bâtiments d'intérêt patrimonial et aux secteurs anciens de Pointe-Claire, auquel est assujettie la propriété située au 47 avenue Brunet, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 22 juin 2009;

Il est proposé par le conseiller Geller  
Appuyé par le conseiller Iermieri, et unanimement

**RÉSOLU :**

D'approuver les photos expliquant la zone de travaux pour le déclin de bois proposé ainsi que les bardeau de cèdre, les deux de marque « Maibec » de couleur « Cape Cod Grey » (échantillon) reçus au Service d'urbanisme le 15 juin 2009 relativement à l'installation de nouveaux matériaux de parement pour la maison situé au 47 avenue Brunet (Isabelle Durand & Benoit Palmer), ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le règlement numéro 2628-9 sur les plans d'implantation architecturale applicable aux bâtiments d'intérêt patrimonial et aux secteurs anciens de Pointe-Claire.

**2009-350**

**APPROBATION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 26 AVENUE CLAREMONT, POINTE-CLAIRE**

ATTENDU que le règlement numéro PC-2628-9 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux bâtiments patrimoniaux et aux secteurs plus anciens de Pointe-Claire, auquel est assujettie la propriété au 26 avenue Claremont, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation, les plans soient soumis pour approbation par le conseil;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 22 juin 2009;

Il est proposé par le conseiller Geller  
Appuyé par le conseiller Iermieri, et unanimement

**RÉSOLU :**

D'approuver les photos préparées par Howard Huxham « Picture A » et « Picture B » reçues par le Service d'urbanisme le 18 juin 2009, relativement à la peinture des bardeaux de cèdre de la résidence située au 26 avenue Claremont (Howard Huxham et Idem Savia), celles-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le règlement numéro PC-2628-9 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux bâtiments patrimoniaux et aux secteurs plus anciens de Pointe-Claire, et plus spécifiquement aux chapitres 3 et 6 .

**2009-351**

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PC-2495C-66-PD1**

Il est proposé par le conseiller Geller  
Appuyé par le conseiller Labbé, et unanimement

**RÉSOLU :**

D'adopter un premier projet de règlement portant le numéro PC-2495C-66-PD1 modifiant le règlement de construction numéro 2495C de l'ancienne Ville de Pointe-Claire afin d'autoriser la construction d'une fondation sur pieux vissés au lieu d'une fondation continue au 50, avenue Winston Circle, tel que soumis par la greffière adjointe en date du 6 juillet 2009;

QUE l'assemblée publique de consultation se tiendra le 17 août 2009 à 19 h 30.

**2009-352**

**FONDATION DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL LAKESHORE – SOUTIEN FINANCIER**

Il est proposé par le conseiller Iermieri  
Appuyé par le conseiller Smith, et unanimement

**RÉSOLU :**

D'accorder un soutien financier au montant de 200\$ à la Fondation de l'Hôpital Général Lakeshore, représentant un don de la Ville de Pointe-Claire sous la forme d'une carte-cadeau;

Certificat no. 09-2136.

**2009-353**

**PAIEMENTS DES COMPTES**

**RÉSOLU :** Il est propose par le conseiller Trudeau  
Appuyé par le conseiller Grenier, et unanimement  
QUE les listes des comptes fournisseurs ci-dessous mentionnées,  
soient et sont par la présente approuvées :

Liste no 1 - comptes 2009 - Fonds d'administration - pièces  
justificatives 40063393 à 40064425 se chiffrant à  
28,340,444.45\$;

Liste no 2 - comptes 2009 - Fonds américain - pièces justificatives  
41010793 à 41010796 se chiffrant à 2,523.08\$;

pour des sommes globales de 28,340,444.45\$ CAN et 2,523.08\$  
US.

**2009-354** AUTORISATION – PARTICIPATION AU TOURNOI DE GOLF DE  
LA CHAMBRE DE COMMERCE DE L'OUEST-DE-L'ÎLE

**RÉSOLU :** Il est propose par le conseiller Labbé  
Appuyé par le conseiller Trudeau, et unanimement  
QUE les conseillers M. Robert Geller, M. Aldo Iermieri, M. Jean-  
Pierre Grenier et M. Paul Bissonnette soient autorisés à représenter  
la Ville de Pointe-Claire au tournoi de golf de la Chambre de  
Commerce de l'ouest-de-l'île qui aura lieu au club de golf Elm Ridge  
à l'Île Bizard le 20 août 2009;

QUE les dépenses reliées à cette autorisation soient imputées au  
poste budgétaire 1-02-111-00-311, certificat no. 09-2157.

**2009-355** NOMINATION – MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF DU  
CENTRE AQUATIQUE MALCOLM-KNOX DE POINTE-CLAIRE

**RÉSOLU :** Il est proposé par le conseiller Geller  
Appuyé par le conseiller Bissonnette, et unanimement  
QUE les personnes ci-après mentionnées soient nommées pour agir  
en tant que membres du Comité consultatif du Centre aquatique  
Malcolm-Knox de Pointe-Claire :

- Beth Hazel
- Tom McKenzie

**2009-356** APPEL D'OFFRES IG90003

**RÉSOLU :** Il est proposé par le conseiller Trudeau  
Appuyé par le conseiller Grenier, et unanimement  
D'octroyer un contrat pour les services professionnels d'architectes  
et d'ingénieurs relatif à la construction d'un chalet au parc Voyageur  
à la firme «HÉLOÏSE THIBODEAU ARCHITECTE», qui a fourni  
la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final, pour un  
montant total approximatif de 41 538,00\$, incluant les taxes,  
conformément aux documents de l'appel d'offres IG90003;

D'imputer cette dépense tel que ci-dessous :

Poste budgétaire 1-22-409-02-404

Crédit: 39 698,00\$                      Contrat : 41 538,00\$

Emprunt autorisé par le règlement no PC-2757

Certificat no. 09-2124.

**2009-357** APPEL D'OFFRES IB90002

**RÉSOLU :** Il est proposé par le conseiller Iermieri  
Appuyé par le conseiller Sztuka, et unanimement  
D'octroyer un contrat pour la fourniture de services d'impression du  
bulletin de nouvelles de la Ville de Pointe-Claire à la firme «HEBDO  
LITHO INC.», qui a fourni la plus basse soumission conforme , pour



TECHNOLOGIQUES DORVAL, SEC», qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total approximatif de 177 285,82\$, incluant les taxes, conformément aux documents de l'appel d'offres PA90001;

D'imputer cette dépense tel que ci-dessous :

Poste budgétaire 1-03-920-09-002

Crédit: 169 423,63\$

Contrat : 177 285,82\$

Certificat no. 09-2156.

**2009-362**

**APPEL D'OFFRES PG90004**

**RÉSOLU :**

Il est proposé par le conseiller Iermieri  
Appuyé par le conseiller Trudeau, et unanimement  
D'octroyer un contrat pour des services professionnels d'ingénieurs et d'architectes pour les travaux suivants à être effectués au centre civique :

installation d'une génératrice, installation d'une sous-station électrique, le remplacement du câblage d'alimentation 12KV, la conception d'un système de récupération de chaleur et pour le remplacement des compresseurs des deux (2) arénas;

à la firme «TEKNIKA - HBA», qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total approximatif de 276 544,00\$, incluant les taxes, conformément aux documents de l'appel d'offres PG90004;

D'imputer cette dépense tel que ci-dessous :

Poste budgétaire 1-22-409-02-407

Crédit: 264 293,99\$

Contrat : 276 544,00\$

Certificat no. 09-2153.

**2009-363**

**APPEL D'OFFRES IG90005**

**RÉSOLU :**

Il est proposé par le conseiller Geller  
Appuyé par le conseiller Smith, et unanimement  
D'octroyer un contrat pour l'installation des quais flottants préfabriqués à la descente de bateau du quai Cartier à la firme «PORALU MARINE INC.», qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total approximatif de 32 564,43\$, incluant les taxes, conformément aux documents de l'appel d'offres IG90005;

D'imputer cette dépense tel que ci-dessous :

Poste budgétaire 1-33-200-90-002

Crédit: 31 121,92\$

Contrat : 32 564,43\$

Certificat no. 09-2142.

**2009-364**

**APPEL D'OFFRES PG90003**

**RÉSOLU :**

Il est proposé par le conseiller Bissonnette  
Appuyé par le conseiller Iermieri, et unanimement  
D'octroyer un contrat pour des travaux de réfection de la passerelle piétonnière située à l'échangeur du boulevard Des Sources et de l'autoroute 20 à la firme «CONSTRUCTION INTERLAG INC.», qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total approximatif de 192 497,86\$, incluant les taxes, conformément aux documents de l'appel d'offres PG90003;

D'imputer cette dépense tel que ci-dessous :

Poste budgétaire 1-22-409-02-760

Crédit: 183 970,82\$

Contrat : 192 497,86\$

Certificat no. 09-2110

La présente résolution est conditionnelle à l'acceptation du règlement numéro PC-2760 par le ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire.

**2009-365**

APPEL D'OFFRES PG90005

Il est proposé par le conseiller Labbé  
 Appuyé par le conseiller Trudeau, et unanimement  
RÉSOLU :  
 D'octroyer un contrat pour les travaux de repavage et réfection de trottoirs et bordures dans divers endroits résidentiels, incluant le réaménagement des terrains de tennis et de basketball au parc Valois à la firme «ROXBORO EXCAVATION INC.», qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total approximatif de 747 414,92\$, incluant les taxes, conformément aux documents de l'appel d'offres PG90005;

D'imputer cette dépense tel que ci-dessous :

		Contrat	Crédit
1-22-409-02-405	Réfection de trottoirs & bordures (09001) Règlement PC- 2757	485 827,42\$	464 306,83\$
1-03-920-09-005	Réserve - Parc & terrains jeux 2009	183 111,25\$	175 000,00\$
1-63-420-08-005	Parcs & terrains de jeux(2008) - Réfection des terrains de tennis	78 476,25\$	75 000,00\$

Crédit: 714 306,83\$

Contrat : 747 414,92\$

Certificat no. 09-2165.

**2009-366**

CHANGEMENT AU PERSONNEL

Il est proposé par le conseiller Grenier  
 Appuyé par le conseiller Sztuka, et unanimement  
RÉSOLU :  
 D'approuver la liste des changements au personnel pour le mois de mai 2009, telle que signée par Me Jean-Denis Jacob, directeur général et M. André Lévesque, chef de division – Ressources humaines.

**2009-367**

APPROBATION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 408 AVENUE SAINT-LOUIS, POINTE-CLAIRE

ATTENDU QUE le règlement numéro PC-2628-9 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux bâtiments patrimoniaux et aux secteurs plus anciens de Pointe-Claire, auquel est assujettie la propriété identifiée par le numéro de lot 2 530 786, située au 408 avenue Saint-Louis, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation, à certaines conditions, des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 2 mars 2009 et celle du 10 juin 2009;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme ainsi que le conseil ont tenu compte dans leur décision de deux lettres du requérant, soit une lettre de M. Mohsen Mehrandish reçue le 22 mai 2009 au Service d'urbanisme, et une lettre de M. Yves Bilodeau reçue le 26 mai 2009 au Service d'urbanisme;

Il est proposé par le conseiller Bissonnette  
 Appuyé par le conseiller Labbé, et unanimement

D'approuver les plans portants les numéros de pages 1/10 à 5/10, préparés par Yves Bilodeau Dessinateur Inc. et reçus au Service d'urbanisme le 30 janvier 2009, aux conditions suivantes :

- qu'une garantie financière de 25 000\$ soit déposée avant l'émission du permis;
- la largeur maximale permise de la façade est de 23,47 m (77');
- la marge latérale (côté est) doit être de 7,8 m (25.6');
- la largeur maximale permise de l'aire de stationnement est de 6 m (20');
- les cheminés doivent être finies en brique d'argile. L'apparence et la finition doivent être identiques pour deux (2) cheminés;
- une porte de garage sur l'élévation arrière n'est pas permise;
- le déclin de marque «James Hardie» de couleur «Sandstone JH30-20» et les moulures de couleur JH20-10 doivent être utilisés sur toutes les façades;

D'approuver les échantillons des matériaux de parement suivants :

- la brique rouge;
- le déclin de marque «James Hardie» couleur JH30-20 (Sandstone Beige), et la couleur de moulures JH20-10 (Sail Cloth);
- le bardeau d'asphalte de couleur verte;

relativement à la construction d'une nouvelle maison située au 408 avenue Saint-Louis (Mohsen Merhrandish), ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le règlement numéro 2628-9 sur les plans d'implantation architecturale applicable aux bâtiments d'intérêt patrimonial et aux secteurs anciens de Pointe-Claire, et plus spécifiquement au chapitre 3 – applicable à tous les secteurs.

**2009-368**

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 H 47, suite à une motion du conseiller Iermieri, appuyée par le conseiller Sztuka la séance est levée.

\_\_\_\_\_  
Bill McMurchie  
Maire

\_\_\_\_\_  
Danielle Gutierrez  
Greffière adjointe